

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex**

**Extrait du registre des arrêtés du Président**

**N° 2015-15**

MC/HD

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2015 – Ile-de-France/Centre.  
Composition du jury.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n°2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Vu l'arrêté n° 2014-272 du 30 juin 2014 modifié portant ouverture de la session 2015 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, - Ile-de-France/Centre,

Vu l'arrêté n° 2014-285 du 7 juillet 2014 portant délégation de signature à M. Francis FARGEOT, directeur général,

Vu l'arrêté n° 2014-286 du 7 juillet 2014 portant délégation de signature à Mme Muriel GIBERT, directeur général adjoint,

Vu l'arrêté n° 2014-563 du 15 décembre 2014 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2015,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre de jury pour l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2015,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu les demandes de conventionnement formulées par les centres de gestion du Puy-de-Dôme (63) et de l'Allier (03),

.../...

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2015 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

## ARRETE

**Article 1 :** Le jury de la session 2015 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, se compose comme suit :

### Collège des fonctionnaires territoriaux

Lounis AMEDJKOUH, directeur territorial à Gennevilliers,  
Olivier BAUE, conseiller territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à Bonneuil-sur-Marne  
Julie LEBLOIS, représentante du CNFPT  
Olivier PANZANI, attaché territorial principal à Arcueil  
Dominique VASLOT, représentante du personnel de catégorie « B » à la CAP

### Collège des personnalités qualifiées

Marie-Line ARNAUD, responsable du pôle accueil de la direction éducation à Issy-les-Moulineaux  
Franck BEGARD, président du jury, directeur des sports à Eaubonne  
Nicolas COOK, directeur général des services du SMEAG base de loisirs à Cergy-Pontoise  
Marie DORMIEU, directrice de l'action culturelle et sportive à Sceaux  
Denis LEDEME, directeur des sports à Saint-Ouen

### Collège des élus locaux

Francis CAMMAL, adjoint au maire de Gien  
Jacques DJENGOU MBOULE, conseiller municipal délégué de Boissy-Saint-Léger  
Carine GUETTA-HAMDI, suppléante du président du jury, adjointe au maire de Rueil-Malmaison  
Nassera HAMZA, adjointe au maire de Suresnes  
Areski OUDJEBOUR, adjoint au maire de Joinville-le-Pont

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 14 janvier 2015

Publié ~~au motif~~ le 22 JAN. 2015  
Reçu par le représentant de  
L'État le: 22 JAN. 2015  
Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Pour le Président, par délégation,  
Le Chef du Service Secrétariat général  
et Commande publique

Laurent QUEYROI

Muriel GIBERT